



Droit après décès d'un proche

Par **nath**, le **18/08/2009** à **22:03**

Bonjour,
Mon père nous a quitté le 7 juillet de cette année, et ma belle mère pense avoir tout les droit sur la maison et la voiture acquis après le mariage, j'ai aussi un frère et une soeur, elle ne veut pas nous dire ce qui se passe au niveau du notaire, et de plus elle a trois enfants d'un premier mariage, je souhaiterai donc savoir si nous avons des droits et seront nous contacte par le notaire.
Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **Kalghard**, le **19/08/2009** à **09:34**

Bonjour,
Etant les enfants vous serez contactez par le notaire en principe.
De plus rien ne vous empêche de téléphoner au Notaire pour vous mettre au courant.

Par **nath**, le **19/08/2009** à **12:37**

Je viens de prendre note de votre réponse et vous en remercie.
bonne journée.